

1. **Appel et ouverture**

Le président, **M. Marc Morandi**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 66 membres inscrits, 51 personnes sont présentes, 15 excusées. « *Et pour la 2<sup>ème</sup> fois en 10 ans, il n'y a pas d'absence non excusée. Merci !* »

Le quorum étant atteint, **le président** ouvre la séance à 19h30.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

Le présent ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. **Approbation du procès-verbal n° 3/2007, du 11 septembre 2007**

Le procès-verbal est mis en discussion.

Le président s'excuse auprès de Mme Anne-Marie Mackowiak pour l'erreur de son prénom en page 3 qui sera corrigée.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à la majorité (une abstention) avec remerciements à son auteur.

4. **Correspondance éventuelle**

Le président : « suite à l'intervention de deux conseillers lors du précédent Conseil, le bureau a écrit au Président du Conseil d'Etat, Monsieur Pascal Broulis, par rapport aux frais disproportionnés sur l'informatique de l'Etat, et d'autres questions liées à la présentation du taux d'imposition. La réponse de M. Pascal Broulis est lue.

Toujours à ce sujet, une interpellation a été faite par M. Frédéric Borloz au Grand Conseil, à laquelle M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba a répondu. Lecture est également faite.

Ces courriers sont classés et à disposition aux archives du Conseil de l'année 2007

5. **Assermentation**

Aucune demande n'est parvenue au bureau du conseil.

6. **Préavis municipal no 8/2007 concernant le budget 2008**

- M. **Francis Liard**, syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, M. **Francis Liard**, syndic, demande en conclusion à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté.

- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

Le **président** donne la parole aux conseillers :

M. **François Burnand** félicite les personnes qui ont préparé ledit budget et pose à la Municipalité la question suivante : les recettes au budget sont prévues pour CHF 1'500'000.— (recettes d'impôts) donc un revenu net de CHF 2'800'000.--. Quel est le taux d'imposition qui a été appliqué ?

M. **Francis Liard**, syndic : le taux appliqué est celui qui a été voté par le conseil au mois de septembre, soit : 70cts.

M. **François Burnand** : le déficit était-il connu lorsque le taux a été voté ?

M. **Francis Liard**, syndic : le déficit ne peut être connu avant de préparer le budget. Lorsque le taux d'imposition est voté, on ne connaît pas les chiffres de la péréquation, du social, de la protection civile, des pompiers. Il manque tous les budgets à venir. Le taux d'imposition est calculé par rapport à l'année précédente.

M. **François Burnand** : le déficit 2007, qui pour le moment est connu sous forme de budget 2007, est de CHF 123'000.— ; cela signifie que nous ne connaissons pas non plus aujourd'hui les résultats de l'exercice 2007, étant donné qu'il n'est pas clôturé. Nous vivons donc une 2<sup>ème</sup> année où nous votons un budget déficitaire pour 2007, CHF 123'000.—, de plus nous revotons un taux d'imposition de 70cts qui fait apparaître un 2<sup>ème</sup> déficit. En conclusion, il faut attendre 2008 pour « éventuellement » prendre des mesures après 2 années de déficit. Est-ce correct de comprendre les choses de cette manière ?

M. **Francis Liard** : ce sera toujours le même système. Pour que le canton puisse calculer la péréquation et le social, tout est basé sur les taux d'imposition des communes. Il faut déjà décider du taux d'imposition, afin de calculer ce que chaque commune devra payer au niveau de la facture sociale, ainsi que de la péréquation. Ces problèmes et ces questions sont les mêmes dans 80% des communes vaudoises.

M. **François Burnand** : nous sommes dans une dynamique de déficit, nous savons que nous avons certaines réserves et que la commune ne sera pas ruinée par deux années de déficits successifs, mais manifestement, la mécanique de l'engagement du double effet de l'augmentation du taux d'imposition pourrait avoir comme vertu de réduire ce déficit d'une part, et d'autre part, un taux d'imposition plus élevé aurait pour effet de réduire la péréquation applicable à notre commune. Il y a double effet positif à attendre d'une éventuelle augmentation du taux d'imposition. A quel moment devons-nous nous poser la question de mesures à prendre, afin de rééquilibrer nos comptes, sachant que l'on ne peut pas éternellement vivre avec des déficits, en attendant d'hypothétiques jours meilleurs.

M. **Francis Liard**, syndic : tout cela est compliqué, mais nous vivons ainsi depuis déjà quelques années. La nouvelle péréquation promise pour 2009 est en train de dérapier sur 2010, au niveau de l'association de communes vaudoises (AdCV) et de l'union des communes vaudoises, celles-ci appelées par l'Etat à faire des propositions pour le calcul d'une péréquation. Au niveau de l'AdCV, le travail est entrepris. Pour faire partie de ce comité, il faut être de bons mathématiciens. Pour le moment, nous ne faisons que subir. Si nous regardons les rentrées d'impôts, revenus, fortunes, impôts sur les étrangers, on peut plus ou moins cibler. Par contre, tout ce qui concerne les gains immobiliers, les droits de mutation, tout cela est aléatoire... En 2006, nous avions prévu un déficit, le résultat fut un bénéfice. En 2007, pour les gains immobiliers et droits de mutation, nous n'avons pas les chiffres de l'Etat qui vont nous parvenir début janvier. En conclusion, on ne sait pas les résultats des comptes de 2007.

Le **président** précise que la présidente de l'AdCV, Mme Andrea Arn, Syndic de Buchillon, est à disposition pour le calcul de cette péréquation et les perspectives possibles ; elle peut vous renseigner et vous donner plus de détails.

M. **Guy Mercier** souhaite demander à la Municipalité combien de fois, ces 20 dernières années, les comptes ont été bouclés de façon plus catastrophique que ce que le budget avait prévu.

M. **Francis Liard**, syndic : en 6 ans de législature, aucune catastrophe. En ce qui concerne les années précédentes, M Francis Liard n'a pas les chiffres de ses prédécesseurs en tête. Selon lui, avec les bons contribuables qui habitaient à l'époque à Féchy, il n'a pas dû y avoir beaucoup de déficit.

M. **François Burnand** : l'impôt sur le revenu : budget 2007, CHF 1'845'000.--, budget 2008, CHF 2'050'000.--, donc augmentation d'environ CHF 200'000.--. Impôts sur les étrangers également, budget 2007, CHF 220'000.--, budget 2008, CHF 400'000.--, donc une augmentation sensible. Sans augmentation du taux, y a-t-il un effet Phil Collins, augmentation des « recettes » sur les impôts? Si cet apport de CHF 400'000.— ne se réalise pas, cela augmente le déficit.

Des travaux vont être entrepris pour le minage des vignes, il n'y a pas dans le budget de rubrique traduisant là cette dépense, cet élément est pourtant annoncé dans le projet. Peut-on en savoir plus sur le budget et sur cette dépense.

M. **Francis Liard**, syndic : concernant les impôts sur les étrangers, il y a eu beaucoup de transferts immobiliers qui se sont effectués dans la Commune cette année, sur 46 départs, il y a eu 58 arrivées. Sur ces 58 arrivées, il y a à peu près 80% d'anglophones. Beaucoup de personnes ont emménagé à Féchy, pour leur retraite. Ce sont des personnes étrangères et qui sont taxées au forfait. C'est pour cette raison que nous passons de CHF 220'000.— à CHF 400'000.--.

Information destinée à la COGEFIN, concernant les CHF 225'000.— d'enseignement spécialisé, CHF 118'000.— pour cette année, cela provient essentiellement du report des charges de la Confédération sur le Canton et sur les Communes ; avant, toutes les écoles spécialisées recevaient une subvention fédérale, maintenant cette subvention n'est plus prise en charge, c'est à la charge des Communes.

Concernant les vignes : au compte 330.31.34.00, produits et fournitures diverses, CHF 20'000.--. L'année passée nous étions à CHF 14'925.--, donc normalement, cela devrait permettre de couvrir également les frais de barbues afin de replanter ladite vigne. Un budget reste un budget à quelques milliers de francs près, c'est une projection... M Francis Liard, syndic, demande à M. François Burnand s'il a bien répondu à ses questions.

M. **François Burnand** répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, le **président** passe au vote à main levée et le préavis est accepté à l'unanimité.

**7. Préavis no 9/2007 concernant la réfection du collecteur d'eaux claires de la RC 30C, du cimetière à l'ancienne porcherie**

- M. **Antoine Berger**, municipal, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, M. Antoine Berger lit la conclusion et demande à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 240'000.—, à prélever directement sur le compte investissements futurs no 9282.002.00.

- M. **Eric Manganel** lit le rapport de la commission ad hoc.

- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

Le **président** donne la parole aux conseillers.

M. **Francis Liard**, syndic, apporte la remarque suivante à la COGEFIN. Lors des comptes 2006, elle a reçu le tableau des investissements futurs. Elle a ces documents en sa possession et ceux-ci ne sont pas modifiés jusqu'aux comptes prochains. En conclusion, ceux-ci sont toujours valables, vous devez les garder et les prendre quand vous venez à vos séances.

M. **François Burnand** : nous avons parlé de réserve qui va être utilisée pour cet investissement. C'est une bonne nouvelle de savoir que la Commune a encore des réserves, il semble que le Conseil général n'a pas une bonne connaissance de l'ensemble des réserves encore disponibles dans la Commune. Serait-il possible, lors d'une prochaine séance du Conseil général, d'avoir une vue d'ensemble des différentes réserves et provisions disponibles dans le bilan ?

M. **Francis Liard** : chaque fois que les conseillers reçoivent les comptes au mois de mai-juin, il y figure le compte « fonds de réserve et investissements futurs ». En reprenant les comptes 2006, on constate que CHF 725'000.-- ont d'ores et déjà été engagés par les préavis et qu'un solde de CHF 2'734'876.55 apparaît, auquel il faut aujourd'hui soustraire les deux montants des préavis 2007, un de CHF 70'000.-- et l'autre de CHF 540'000.--.

M. **Frédéric Bettems** précise que cela fait 50 ans qu'il fait partie du Conseil et qu'il faut renseigner le membre débutant M. François Burnand. « Vous savez que tout cela est une addition de chiffres faux, Féchy a toujours été une Commune riche. Voyez tout ce qui a été construit en 50 ans. M. Frédéric Bettems a une confiance totale en la Municipalité, ceci pour rassurer M. François Burnand ».

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote à main levée, le préavis no 9/2007 est approuvé à la majorité (une abstention).

## 8. Communications de la Municipalité

Le président donne la parole à la Municipalité :

M. **Antoine Berger**, municipal, annonce aux conseillers qu'à l'entrée de la salle, une plaquette sur les travaux effectués sur l'église est à disposition, ainsi que des flyers sur les composts.

A découvrir prochainement, des cartes postales réalisées par M. Alfred Berginz, elles seront en vente directement au bureau du greffe municipal.

Concernant le règlement communal sur les déchets, la Municipalité a préparé un préavis avec Bougy et Allaman. Il y a eu quelques blocages, mais rendez-vous a été pris pour le 24 janvier 2008, avec les 3 commissions. Un accord pourrait être trouvé; le Conseil général sera tenu au courant de la suite de ce projet.

M. **Jean-Daniel Stoky**, municipal, amène quelques informations sur nos forêts.

En ce moment, le prix des bois résineux est à la hausse, augmentation de CHF 25.— par m3 en 3 ans. Actuellement, il y a une forte demande d'abattage de bois, car les scieries en manquent pour les poutres, etc. Pour le foyard, cela représente pour Féchy le 28% de l'exploitation. Cette année, à la mise de bois, il y a eu une augmentation du prix de CHF 1.50 par m3 de bois. Le garde forestier nous a fait des « big-bag » de bois sec. 70 stères de bois sec ont ainsi été vendus.

A titre comparatif :

Une tonne de mazout à CHF 1'000.--, correspond à 6 stères de CHF 167.— de bois sec, ce qui équivaut à 1 KWH de CHF 0,084.

Le gaz est à CHF 0,09 par KWH. Les copeaux pour les chauffages à plaquettes, comme ceux utilisés par la commune de Gimel, qui possède un chauffage à plaquettes pour son collègue, sont fournis à CHF 0,046 le KWH.

Pour 2008, il est prévu des réfections sur nos chemins forestiers avec extractions de tout venant. Ces réfections, vont se faire sur préavis, avec mise à l'enquête.

Au sujet des cours d'eau, sur l'*Eau Noire*, d'importants travaux d'aménagements des rives doivent être envisagés le long de la propriété de la Gordanne, chez M. Gomes da Costa. Dans un passé proche, lors de fortes crues, l'*Eau Noire* a créé de gros dégâts sur cette propriété.

Sur les conseils du voyer de l'Etat et d'entente entre les communes de Perroy, de Féchy, ainsi qu'avec le propriétaire des lieux, nous avons demandé une offre pour l'étude de ces travaux auprès du bureau TRIFORM SA de Lausanne. Ce bureau d'ingénieurs, spécialisé dans ce genre de mandats, nous a établi un devis pour ses prestations et honoraires. Son mandat total est de CHF 45'000.—HT. Une subvention cantonale à raison de 50% est à retenir, le solde des frais est à charge égale, entre la commune de Perroy, maître de l'œuvre, celle de Féchy, ainsi que le propriétaire. TRIFORM a étudié 2 projets qui sont au choix du propriétaire. Il y aura donc d'importants travaux le long de l'*Eau Noire* en 2008.

Mme **Katyla Labhard**, municipale, donne quelques nouvelles concernant le collège. La Municipalité espérait, ce soir, présenter un préavis pour le PPA et la mise au concours. Malheureusement, ce n'est pas possible, car sur les trois communes, il y en a une qui n'est pas complètement décidée. Cela continue d'avancer, la Municipalité y travaille avec l'aide des commissions des trois villages qui ont été désignées (celle de Féchy l'était depuis très longtemps). Les communes travaillent main dans la main. La Municipalité tiendra au courant le Conseil général, et espère pouvoir présenter ce préavis d'ici au printemps de l'année prochaine.

M. **Francis Liard**, syndic, le PPA « En Rionzier » a été approuvé par le Conseil d'Etat au début septembre 2007 ; il est ainsi effectif avec toutes les remarques qui avaient été entérinées par le Conseil du mois de juin 2007.

Concernant la bourgeoisie de Loèche-les-bains, la Centrale des communes suisses, au nom de laquelle nous avons dû provisionner CHF 200'000.-- (dépôt en 1999), seuls CHF 189'935 ont été retenus. Plusieurs plans d'assainissement ont été proposés et le dernier a été accepté par l'Etat du Valais, pour un montant de CHF 111'451.90. Notre perte se solde donc à CHF 78'483.10, puisqu'une bonne partie a été ainsi récupérée.

Une bonne nouvelle concernant la notoriété de notre village. Il s'organise depuis 2003 une Cyclotouriste du Rhône qui descend le Rhône du glacier jusqu'à son embouchure. C'est une course sportive, culturelle, gastronomique. Cette année, le thème est la vigne et le vin. Nous sommes les bénéficiaires d'une arrivée d'étape le dimanche 31 août vers 16h30. Courrier a été envoyé aux sociétés locales, une participation de tous et surtout des vigneron est souhaitée. Il faudra représenter le vignoble et faire déguster nos vins. Il y a environ 110 personnes au niveau de la caravane. Il est prévu la parution d'un livret de fête, avec les étapes et une présentation des villages où s'arrête la caravane, ainsi que l'arrivée d'étape. Cela peut faire un élan pour la Fête du Raisin qui aura lieu 2 semaines après ; d'ailleurs, le comité recherche toujours un ou une Président(e) !

M. Francis Liard, syndic, profite du micro pour souhaiter la cordiale bienvenue à M. André Bugnon. Il souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et remercie encore chaque membre du Conseil, les membres de la Municipalité, ainsi que tout le personnel communal pour le travail effectué cette année.

**9. Propositions individuelles**

M. **Frédéric Bettems** souhaite féliciter le président, car chaque année il prépare des tableaux avec tous les articles de presse relatant les événements et les personnalités du village. Une chose le surprend ; en effet, ne sont relatés que les faits positifs et aucun de négatif. Il a été victime d'une histoire de parking, cela a fait parler les journaux. Il demande au président qu'il relate également ce qui n'a pas été dans le village au cours de l'année et souhaite la bonne année à tous les conseillers.

Le **président** signale à M. Frédéric Bettems que cela a été fait; simplement, il ne souhaite pas se déplacer avec tous les panneaux réalisés depuis 2005.

M. **Guy Mercier** a appris avec plaisir que des rénovations allaient se faire sur les chemins forestiers ; il souhaite que l'on parle également du chemin de la déchetterie, car il est vraiment dans un état lamentable.

M. **Francis Liard**, syndic : la Municipalité prend note de cette remarque.

**10. Tribune libre avec le Président du Conseil National, M. André Bugnon**

Le président salue et présente en quelques mots notre invité du jour, le Président du Conseil National M. André Bugnon.

Cette « tribune libre » offerte à une personnalité politique vaudoise est instaurée à la mi-parcours de l'année législative communale. Elle permet à la personnalité choisie de s'exprimer sur un sujet de son choix qui sera inscrit dans nos mémoires selon le charisme de l'orateur.

Le Conseil Général et la Municipalité de Féchy remercient sincèrement le Président du Conseil National de leur avoir accordé sa soirée à la veille d'une session d'élections du Conseil fédéral

**11. Clôture de la séance**

**Le président** remercie chacun de son dévouement et de sa présence à chaque séance durant cette année.

Les prochaines dates et échéances sont à disposition sur le site Internet ; elles parviendront par courrier à celles et ceux qui ne possèdent pas l'informatique. Le président souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

Le président remercie l'assemblée et invite les membres du Conseil à l'assiette de fin d'année offerte par la commune.

Il clôt la séance à 21h30.

Pour le bureau :

Le président                      la secrétaire

Marc Morandi                      Francine Dupuis